

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 Novembre 2012

L'an deux mil douze, le VINGT NEUF NOVEMBRE à 20 heures 30 minutes, Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de :

**Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2012.**

<b>En exercice :</b>	15
<b>Présents :</b>	12
<b>Pouvoir :</b>	03
<b>Votants :</b>	15

**Président** : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN.

**Présents** : Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Philippe BERTRAND 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Mr. Vincent LEGO 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mr. Bernard RABIN 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Mr. Thierry LAPICOREE, Mme Delphine OLLIVON, Mr. Thierry BUTIN, Mr. Serge DOMENGET, Mme Laure CANTIN, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Alain AUDEVAL, conseillers municipaux.

**Absents excusés**

- Mme Laure ZAMO,
- Mr. Jean-Pierre MAYER,
- Mme Nathalie MORALES, Conseillers Municipaux

**Pouvoirs** :

- Mme Nathalie MORALES donne pouvoir à Mr. Thierry LAPICOREE.
- Mr. Jean-Pierre MAYER donne pouvoir à Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN.
- Mme Laure ZAMO donne pouvoir à Mr. Gilles GROSJEAN.

**Secrétaire de séance** : Mr. Alain AUDEVAL.

**ORDRE DU JOUR** :

1. Présentation par Mme Nathalie HERARD, Directrice du CAUE47, du projet de construction de la nouvelle mairie retenu par le jury du 8 novembre 2012.
2. Vote de confirmation du choix du jury pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction de la nouvelle mairie.

Après un tour de table de présentation, Monsieur le Maire remercie Madame Nathalie HERARD, Directrice du C.A.U.E., de sa présence et demande s'il lui serait possible de présenter au Conseil quelques exemples d'intégration de bâtiments contemporains dans des ensembles de bâtiments patrimoniaux.

Monsieur le Maire, remercie également Madame Nathalie HERARD, d'avoir permis à la commune de pouvoir bénéficier de la compétence et de la disponibilité de Monsieur Stéphane VAN ANDRINGA pour l'élaboration du cahier des charges du futur bâtiment de mairie (description du projet, surfaces optimales de chaque pièce de la future mairie, budget global nécessaire à sa réalisation).

### **Monsieur le Maire rappelle la genèse du projet :**

- **Constitution d'un jury** chargé par le Conseil de la gestion du projet (élaboration, gestion administrative), en relation avec le C.A.U.E., la C.A.G.V. et le Service Départemental de l'architecture et du Patrimoine, jusqu'au choix de l'architecte qui réalisera le chantier.

Font partie de ce jury :

- ✓ Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire,
  - ✓ Mr. Philippe BERTRAND, 1er Adjoint,
  - ✓ Mr. Vincent LEGO, 2ème Adjoint,
  - ✓ Mme Martine ROBA, 3ème Adjoint,
  - ✓ Mr. Serge DOMENGET, Conseiller Municipal,
  - ✓ Mr. Gilles GROSJEAN, Conseiller Municipal,
  - ✓ Mr. Jean-Pierre MAYER, Conseiller Municipal.
- **Elaboration du Cahier des Charges** du projet avec le C.A.U.E.
  - **Publication par le Service Marchés Publics de l'appel d'offre** à Maîtrise d'Ouvrage.
  - **Premier jury :**
    - 9 Cabinets d'architecture ont répondu à l'appel d'offre,
- Choix de trois architectes que le Conseil rémunérera à hauteur de 3 000€ chacun, pour la remise d'une esquisse et une présentation. Seuls les deux candidats qui n'auront pas été retenus lors du jury du mini-concours seront rémunérés. La rémunération de l'esquisse de celui qui sera retenu sera comprise dans les honoraires fixés lors de la signature du marché.

Ont été retenus les Cabinets suivants :

1. Atelier d'Architecture H2R de Villeneuve sur Lot,
2. Mr. Philippe-Henri GAILLARD, Architecte de Sainte-Livrade,
3. Atelier BULLE de Bordeaux.

- **Deuxième jury le 8 Novembre, pour le choix du projet :**

Sont présents :

- ✓ Madame Camille SVENIGORODSKY, Architecte des Bâtiments de France,
- ✓ Stéphane VAN ANDRINGA, Architecte du C.A.U.E.
- ✓ Six membres du Conseil Municipal faisant partie du jury, (Mr Jean-Pierre MAYER excusé).

Ont obtenus :

- Le projet BULLE : **6 Voix Pour, (projet retenu).**
- Le projet GAILLARD : **1 Voix Pour.**
- Le projet H2R : **pas de voix.**

Madame SVENIGORODSKY se prononce pour le projet BULLE mais dit ne peut être à la fois juge et parti puisqu'elle aura à instruire le permis de construire et donc s'abstient.

**Monsieur le Maire rappelle :**

Que les projets exposés lors de ce jury par les trois cabinets d'architectes ont été présentés au Conseil lors d'une réunion de travail le Mardi 13 Novembre. Suite à cette réunion Monsieur Philippe Bertrand et Madame Martine Roba ont demandé par lettre que soit organisé un Conseil Municipal afin que les membres du Conseil qui n'ont pas assisté au jury puissent se prononcer. C'est donc le but de la réunion de ce jour.

La réunion se déroulera en trois temps :

1. Intervention de Madame Catherine HERARD sur l'intégration du bâtiment dans un contexte patrimonial affirmé.
2. Approche financière du projet réalisée par Monsieur le Maire.
3. Confirmation du choix du jury : vote des conseillers qui n'étaient pas présents au jury.

**Point numéro 1 :**

**Intervention de Madame Catherine HERARD sur l'intégration du bâtiment dans un contexte patrimonial affirmé.**

La parole est donc donnée à Madame Catherine HERARD, qui félicite le Conseil Municipal pour la manière dont a été mené cet appel d'offre, car dans la plupart des cas lorsque le projet est confié directement à un architecte aucune esquisse est réalisée, il n'est donc pas possible de connaître par avance l'écriture architecturale du projet.

**Monsieur le Maire dit :**

Que pour la réalisation de ce projet le budget n'est pas extensible et qu'il est impératif de respecter le montant de l'enveloppe fixée par le C.A.U.E. Le Conseil a préféré

cette procédure plus sécurisante sur ce point.

**Madame Catherine HERARD** à partir d'exemples choisis :

A montré que l'intégration d'un bâtiment contemporain était tout à fait compatible avec un existant patrimonial, ne serait-ce du fait des bâtiments eux-mêmes constituant ce patrimoine. Ils ont été réalisés à des époques différentes. Ils n'ont aucune similitude architecturale. Ils ont dû peut-être, lors de leur construction provoquer autant de doutes et d'incertitudes sur l'intérêt de leur proximité. Nous ne le percevons pas car nous ne sommes pas contemporains de leur construction et notre œil s'est habitué à les voir ensemble.

Elle a montré également qu'un projet ne s'évalue pas seulement au plan visuel, bien d'autres critères sont à examiner, c'est pour cela que siègent au sein du jury des professionnels qui mettent en place des grilles d'évaluation à partir de critères qui sont discriminants et qui sont : la fonctionnalité, le respect du cahier des charges, l'entretien et la maintenance du bâtiment, la compatibilité avec le budget alloué au projet.... Elle dit que le projet retenu par le jury se démarque et qu'il est tout à fait logique et cohérent qu'il ait été retenu.

**Point numéro 2 :**

**Approche financière du projet présentée par Monsieur le Maire.**

**Madame Martine ROBA** prend la parole pour dire avec véhémence qu'elle ne pourra supporter de siéger une année et demi de plus au Conseil avec Monsieur le Maire et annonce que sa lettre de démission sera sur le bureau du Maire le lendemain matin.

**Monsieur le Maire présente** l'approche financière du projet

## **CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE**

### **COÛT DE L'OPERATION**

Projet :	320 000,00€ HT
11.46% honoraires d'architecte :	36 672,00€ HT
Contrôle technique :	3 800,00€ HT
SPS :	2 548,00€ HT
Géomètre :	380,00€ HT
Etude de sol :	1 190,00€ HT
<b>TOTAL HT:</b>	<b>364 590, 00€ HT</b>
TVA 19.60%	71 459, 64€

<b>TOTAL TTC</b>	<b>436 049.64€ TTC</b>
------------------	------------------------

## FINANCEMENT DE L'OPERATION

<b>Subvention Conseil Général : (30% sur 300 000€ HT) :</b>	90 000,00€
<b>Subvention D.E.T.R. (20% de 364 590€ HT) :</b>	72 918,00€
<b>Réserve parlementaire :</b>	50 000,00€
<b>F.C.T.V.A. (15,482% de 436 049.64€ TTC)</b>	67 509,21€
<b>Autofinancement</b>	<b>155 622.43€</b>
 <b>TOTAL TTC</b>	 <b>436 049.64€ TTC</b>

Pour ne pas se départir de notre fonds de roulement actuel, nous pouvons chercher à compenser par un prêt bancaire la totalité du montant à autofinancer soit : 160 000€ (sont inclus les intérêts intermédiaires nécessaires pendant le temps d'attente des subventions)

<b><u>EMPRUNT :</u></b>	<b>160 000,00€</b>
➤ Sur 15 ans	
➤ Taux 4%	
<b>Échéances annuelles :</b>	<b>14 500,00€</b>

### COMPATIBILITE AVEC LE BUDGET COMMUNAL

Excédent de fonctionnement 2011 :	+ 36 893.48€*
Echéances annuelles : 1. Mairie	- 14 500,00€
2. Assainissement	- 4 729.06€

**Solde disponible :** **17 664,42€**

\* Somme qui permet d'autofinancer les investissements

**Nous avons donc la possibilité de financer la construction de la mairie sans augmenter les taux d'imposition.**

**Point numéro 3 :**

**Confirmation du choix du jury : Vote des conseillers qui n'étaient pas présents au jury (Le vote s'effectue à main levée).**

- Vote des conseillers non présents le jour du jury : **4 voix pour, 5 voix contre,**
- Les votes des conseillers présents le jour du jury : **5 voix pour, 1 voix contre**

**Le projet Bulle est retenu avec 9 voix pour et 6 voix contre.**

**Monsieur Philippe BERTRAND,**

ne se satisfait pas du résultat et demande qu'un autre Conseil Municipal soit organisé de manière à ce que la totalité des membres du conseil puisse s'exprimer car il dit avoir changé d'avis et qu'il votera contre lors de la demande des subventions ce qui bloquera le projet.

**Madame Martine ROBA,**

qui partage cet avis ne s'exprime pas puisqu'elle dit être démissionnaire du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire,**

dit à Monsieur Philippe Bertrand qu'il devra répondre de son attitude devant les administrés.

- Une date est retenue le Mardi 4 Décembre à 20h30.

**Séance levée à 23 heures 50.**